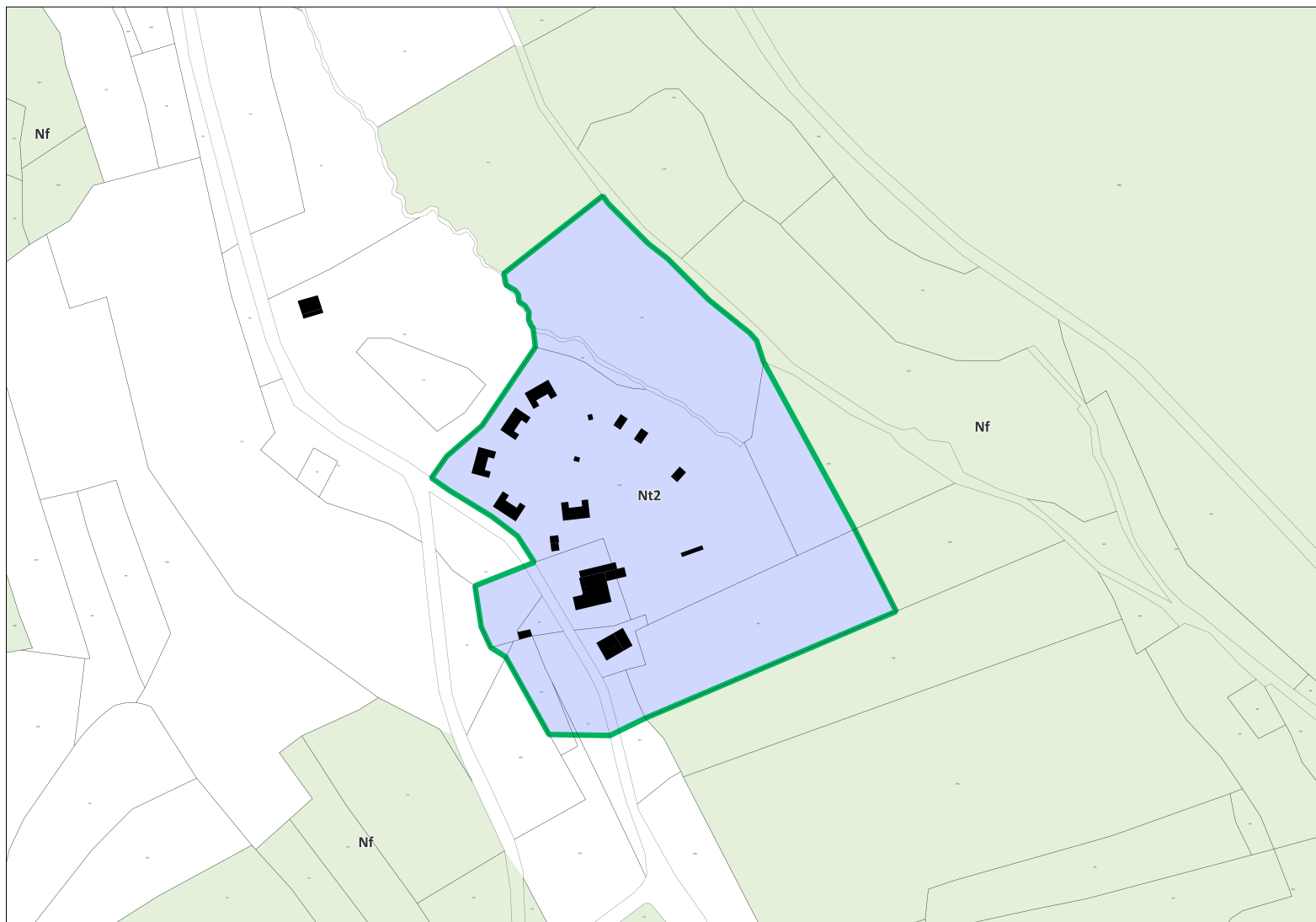




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt2

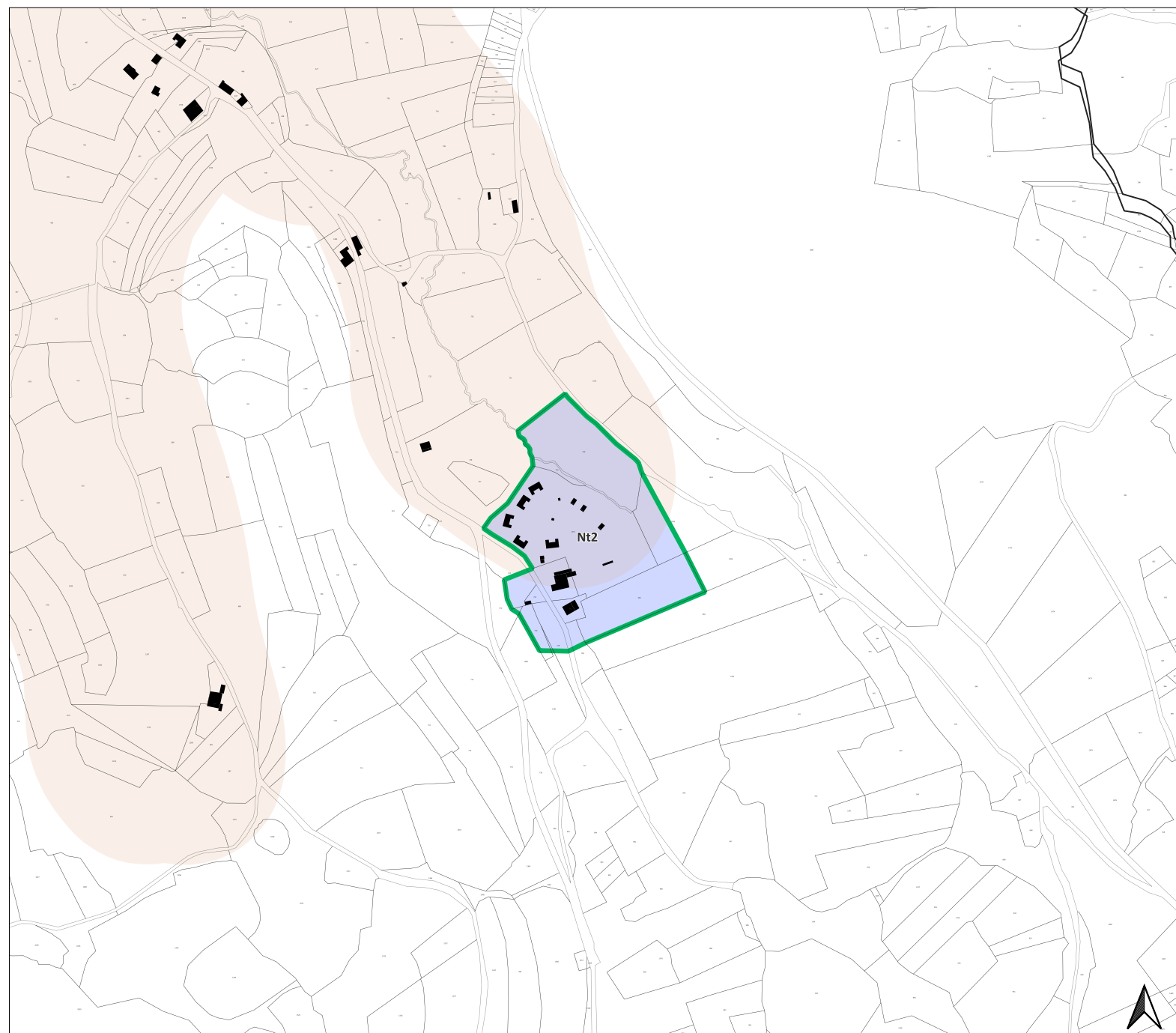
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible entre 200m² et 499 m² selon les sites

SURFACE (en ha) : 3.97

PROJET : > Site et bâtiments existants

> Les Jolis Chalets : Ancien camping transformé en site touristique avec des chalets haut-de-gamme. Permettre le développement du site avec la création de nouveaux chalets





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt2
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible entre 200m² et 499 m² selon les sites
ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

CRUE CENTENALE

Niveaux d'aléa : Modéré ou fort

Niveaux d'aléa : Fort

Niveaux d'aléa : Très fort

PPRI DE LA MEURTHE

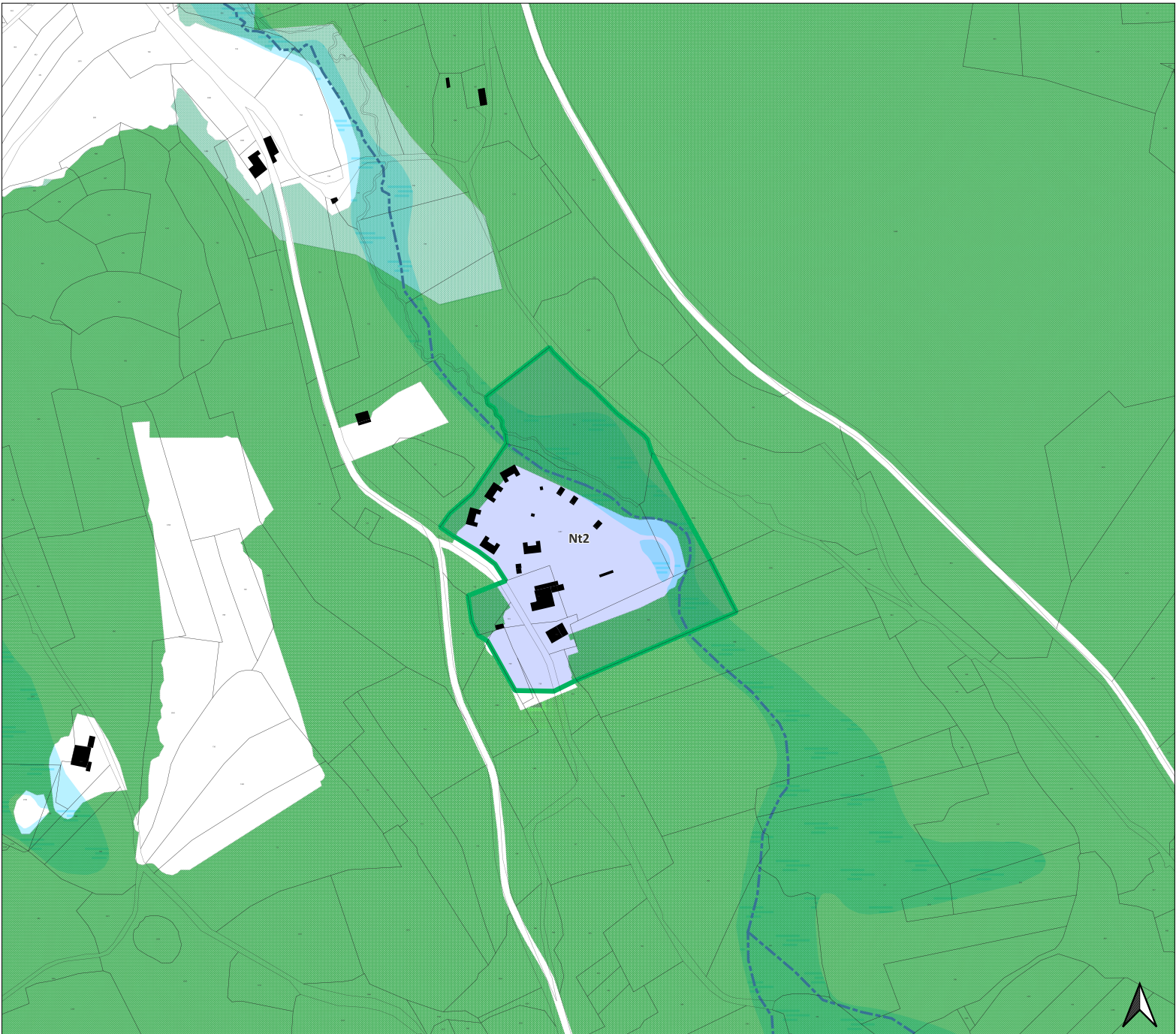
Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques

Zone rouge : zone d interdiction

ARGILES

Faible

Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt2

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible entre 200m² et 499 m² selon les sites

ENJEUX : Le site est concerné par la ZHE, un réservoir forestier et une ZNIEFF 2. Les constructions envisagées ont une emprise légère et permettront à ce site attractif de se développer.

- Délimitation du secteur

Enjeux environnementaux et paysagers

Arrêté de Protection de Biotope

ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

NATURA 2000

Zone Humide Effective

Réserve nationale

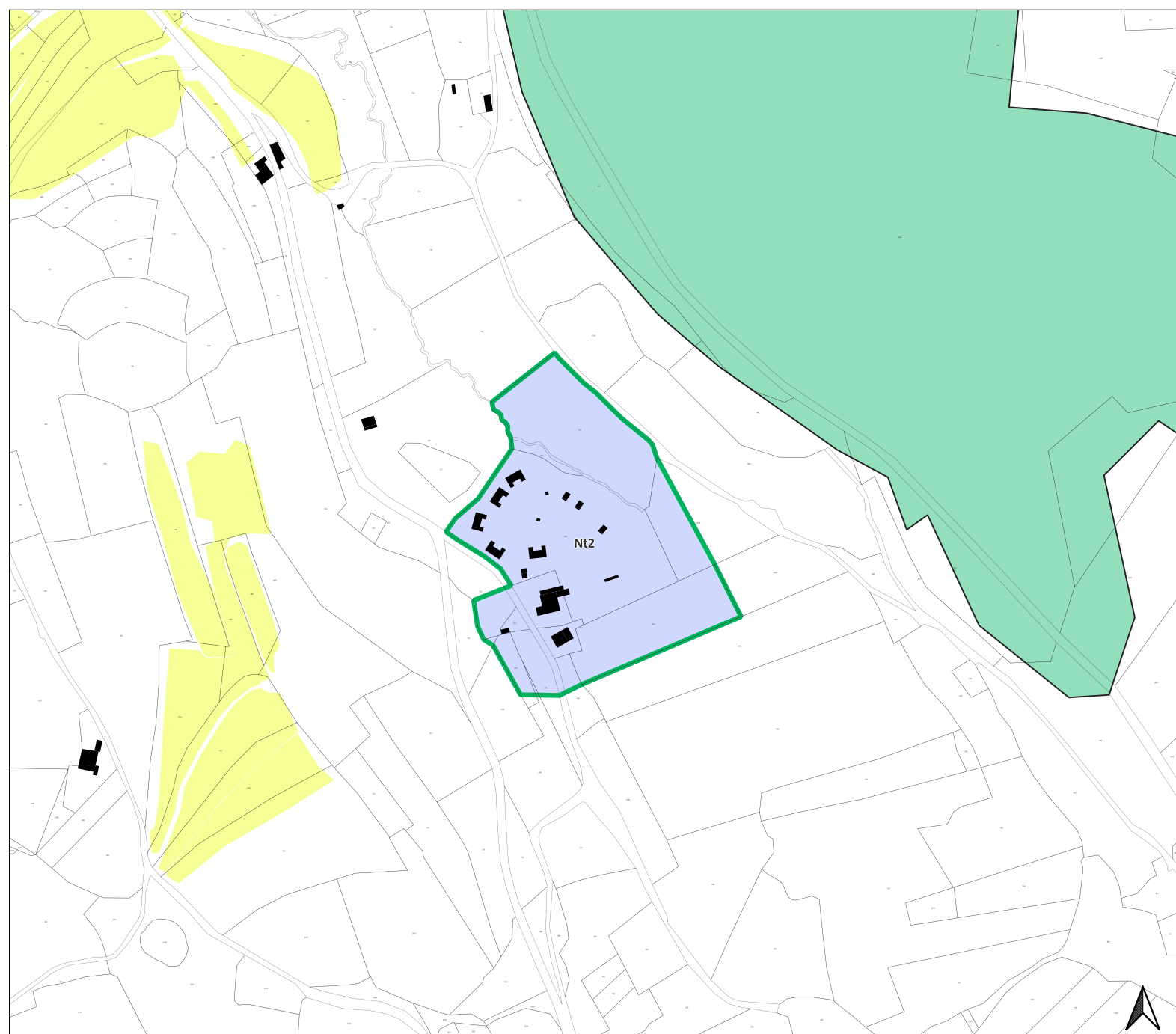
Réservoirs trame prairie

Corridors trame prairie

Réservoirs trame forêt

Corridors trame forêt

Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt2
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible entre 200m² et 499 m² selon les sites
ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

- Délimitation du secteur
- Enjeux agricoles**
- Bâtiments agricoles
- Périmètre ICPE
- Périmètre RSD
- Registre Parcellaire Graphique 2022
- Enjeux forestiers**
- ONF- Forêts Publiques